

Procès-verbal de l'**assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 3 février 2022** 17 h, par visioconférence.

Sont présents formant quorum :

Madame Geneviève Héon, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Doreen Assaad, vice-présidente et mairesse de la Ville de Brossard  
Monsieur Marc-Antoine Azouz, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Lysa Bélaïcha, conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté  
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Nicholas Kaminaris, membre représentant des usagers du transport en commun  
Monsieur Francis Le Chatelier, conseiller de la Ville de Saint-Lambert  
Monsieur Éric Normandin, membre indépendant  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

N'a pu assister :

Monsieur Sylvain Larocque, conseiller de la Ville de Longueuil

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général  
Maître Carole Cousineau, directrice Affaires juridiques et secrétaire corporative  
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

## **1. OUVERTURE**

### **1.1 Ouverture de la séance**

### **1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-01**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Louise Dion:

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait des points :

- 2.1 Mandat à la STM – Achat regroupé pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres électriques à recharge au dépôt pour la période 2023-2026 (ATUQ)
- 2.4. Octroi de contrat – Service de récupération et de disposition des matières recyclables et résiduelles;
- 4.1 Adoption du règlement L-117 modifiant le règlement L-01 tel qu'amendé fixant la rémunération des membres du conseil d'administration;

Modification du titre du point :

- 4.2 Adoption du règlement L-117 modifiant le règlement L-01 tel qu'amendé fixant la rémunération des membres du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **1.3 Période de questions du public**

Les usagers peuvent poser leur question jusqu'à 12h le jour de l'assemblée, via l'adresse courriel publiée sur le site internet du RTL.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

#### 1.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-02

##### Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2021

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Magalie Queval :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 2. ORGANISATION DU TRANSPORT

##### 2.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-03

##### Prolongation de contrat – Corridor A10 – Voie réservée du pont Samuel-De Champlain – Gestion des opérations

CONSIDÉRANT que ce mandat est requis et conditionnel jusqu'à la mise en service du Réseau express métropolitain (REM), le mandat peut, selon la clause 15.02 Renouvellement du Contrat, être renouvelé à son expiration pour une période additionnelle d'une (1) année maximum, et ce, aux mêmes termes et conditions prévus au contrat.

CONSIDÉRANT le report de l'entrée en fonction du REM et l'échéance du contrat (CA1562) au 31 décembre 2021, le RTL désire se prévaloir de la période de prolongation maximale d'un (1) an prévu au contrat.

Il est proposé par Doreen Assaad, appuyé par Nancy Decelles:

D'EXERCER l'option de prolongation de contrat P19-053 – Corridor A10 – Voie réservée du pont Samuel-De Champlain : Gestion des opérations, à l'entreprise HOLLYWOOD NETTOYAGE SPÉCIALISÉ, pour une période d'un (1) an, rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour un montant total estimé à 299 981,27 \$ (taxes et provision incluses), conformément aux dispositions du contrat, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 2.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-04

##### Modification de contrat – Entretien des abribus situés sur le territoire du RTL – amendement 1

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a adjugé, par sa résolution 20-158 adoptée le 3 décembre 2020, le contrat CA1907 concernant l'entretien des abribus du RTL pour une période de 3 ans à 2439-5584 QUÉBEC Inc. pour la somme de 1 287 781,87 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE des panneaux à messages variables (PMV) ont été et seront installés dans différents abribus;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut autoriser, en vertu de l'article 9 de son Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement L-90), une modification à un contrat dans la mesure où cette modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Nicholas Kaminaris:

D'AUTORISER une modification au contrat CA1907 afin d'y inclure, dans les services à être fournis au RTL par 2439-5584 QUÉBEC Inc., l'entretien des PMV qui ont été ou qui seront installés dans les abribus;

D'AUTORISER à cette fin une dépense supplémentaire n'excédant pas 57 487,50 \$ (taxes incluses) s'ajoutant à la dépense initiale autorisée n'excédant pas 1 287 781,87 \$ pour le contrat CA1907, révisant ainsi la dépense totale autorisée pour ce contrat à un montant n'excédant pas 1 345 269,37 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05

### **Octroi de contrat – Services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'une étude d'avant-projet définitif pour la mise en place de mesures préférentielles pour autobus sur les axes du Quartier et Rome à Brossard**

Il est proposé par Doreen Assaad, appuyé par Francis Le Chatelier:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P21-052 – Services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'une étude d'avant-projet définitif pour la mise en place de mesures préférentielles pour autobus sur les axes du Quartier et Rome à Brossard, au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit SNC LAVALIN INC., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 154 272,45 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis et pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingence, telle que spécifiée en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-06

### **Octroi de contrat – Services professionnels d'une firme d'ingénieurs multidisciplinaires pour des projets d'infrastructures de bâtiments**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Marc-Antoine Azouz:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P21-031 - Services professionnels d'une firme d'ingénieurs multidisciplinaires pour des projets d'infrastructures de bâtiments, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme BOUTHILLETTE PARIZEAU INC., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 2 805 401,50 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-07

### **Octroi de contrat – Services professionnels d'une firme d'architectes pour des projets d'infrastructures de bâtiments**

Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Nicholas Kaminaris:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P21-032 - Services professionnels d'une firme d'architectes pour des projets d'infrastructures de bâtiments, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme FABRIQ ARCHITECTURE, aux prix soumis, pour un montant total estimé à 993 246,03 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-08

### **Octroi de contrat – Remplacement des laveurs d'autobus des garages 1 et 2 du centre d'exploitation de Saint-Hubert**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Nathalie Delisle:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P21-041 Remplacement des laveurs d'autobus des garages 1 et 2 au centre d'exploitation de Saint-Hubert, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise LES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS CLAUDE PEDNEAULT INC., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 1 788 322,30\$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, telle que spécifiée en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-09

### **Octroi de contrat – Fourniture et installation d'un système d'entreposage vertical au magasin du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil**

Il est proposé Lysa Bélaïcha, appuyé par Éric Normandin:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P21-046 – Fourniture et installation d'un système d'entreposage vertical au magasin du Centre d'exploitation du Vieux-Longueuil (CEVL), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme MSK CANADA LTÉE., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 129 786,31 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, telle que spécifiée en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10

### **Octroi de contrat – Acquisition de deux (2) véhicules-tracteurs (mules) pour le déplacement des autobus**

Il est proposé par Francis Le Chatelier, appuyé par Louise Dion:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P21-060 – Acquisition de deux (2) véhicules-tracteurs (mules) pour le déplacement des autobus, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise BENCO PIÈCES & SERVICES aux prix soumis, pour un montant total estimé à 408 337,16 \$ (taxes incluses), conformément à l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2.11 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11

### **Octroi de contrat – Acquisition de licences VMware vSAN**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) n'est pas tenu, en vertu de l'article 104 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, de procéder par appel d'offres lorsqu'une société peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou, selon le cas, d'Infrastructures technologiques Québec (ITQ) ou par leur entremise.

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Doreen Assaad :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de licences VMware vSAN, à l'entreprise ITI PLACEMENT DE RESSOURCES INC., pour un montant total estimé à 126 893,77 \$

(taxes incluses), conformément à l'offre de service, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom du RTL tout document jugé nécessaire pour donner plein effet au présent contrat.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-12**

##### **Nomination des représentants du Réseau de transport de Longueuil (RTL) à titre de membres des comités de retraite**

Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Lysa Bélaïcha :

DE NOMMER, à titre de membre représentant le RTL au comité de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3333 : Madame Nancy Decelles, membre du conseil d'administration du RTL et représentante des usagers du transport adapté, en remplacement de madame Sylvie DesGroseilliers.

DE NOMMER, à titre de membre représentant le RTL au comité de retraite des cadres de direction : Monsieur Nicholas Kaminaris, membre du conseil d'administration du RTL et représentant des usagers du transport en commun, en remplacement de monsieur Michel Lanctôt.

DE NOMMER, à titre de membre représentant le RTL au comité de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau : Madame Véronique Lussier, chef finances et trésorière adjointe à titre de membre représentant le Réseau au comité de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau du RTL en remplacement de madame Magalie Queval ainsi que madame Sophie Nadeau, directrice ressources humaines à titre de membre représentant le RTL sur le comité de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau du RTL en remplacement de madame Pascale Denis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**

#### **4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-13**

##### **Adoption du règlement L-117 modifiant le règlement intérieur L-02 tel qu'amendé de la Société de transport de Longueuil**

Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Nancy Decelles:

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 49 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut édicter un règlement intérieur;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-117 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

D'ADOPTER le règlement L-117 modifiant le règlement intérieur L-02 tel qu'amendé de la Société de transport de Longueuil.

QUE le règlement L-117 entre en vigueur le quinzième jour qui suit sa publication dans un journal diffusé sur le territoire du RTL.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-14

#### **Adoption du calendrier des séances publiques du conseil d'administration pour l'année 2022**

Il est proposé par Francis Le Chatelier, appuyé par Lysa Bélaïcha :

D'APPROUVER le calendrier des assemblées publiques du conseil d'administration pour l'année 2022, comme suit :

Le jeudi 3 février 2022 (approuvé en février 2021)  
Le jeudi 10 mars 2022  
Le jeudi 7 avril 2022  
Le jeudi 5 mai 2022  
Le jeudi 2 juin 2022  
Le jeudi 7 juillet 2022  
Le jeudi 1er septembre 2022  
Le jeudi 6 octobre 2022  
Le jeudi 3 novembre 2022  
Le jeudi 1er décembre 2022  
Le jeudi 2 février 2023

Les assemblées publiques se tiennent au siège social du RTL et débutent à 17h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-15

#### **Désignation des administrateurs de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ)**

Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Marc-Antoine Azouz:

DE DÉSIGNER monsieur Michel Veilleux, directeur général ainsi que madame Geneviève Héon, présidente du Réseau de transport de Longueuil (RTL) à titre de délégués de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), afin d'exercer, pour et au nom du RTL, les droits octroyés aux membres et notamment l'exercice des votes aux diverses assemblées des membres de l'ATUQ.

DE PRÉVOIR que les deux délégués de la société ainsi désignés doivent rendre compte au conseil d'administration du RTL des activités de l'ATUQ.

DE DÉSIGNER madame Geneviève Héon pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ATUQ pour un mandat d'au plus deux (2) ans, renouvelable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-16

#### **Dépôt – Liste des chèques émis**

PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 17 novembre 2021 au 18 janvier 2022, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 24 688 186,25 \$.

### 5.4 Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus

#### 5.4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-17

#### **Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – novembre 2021**

PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de novembre 2021.

#### 5.4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-18

##### Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – décembre 2021

PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de décembre 2021.

#### 7. CLÔTURE

##### 7.1 Période d'intervention des membres du conseil

Chacun des membres s'adresse à l'audience tour à tour.

##### 7.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-19

###### Levée de l'assemblée

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Nicholas Kaminaris de lever la présente assemblée.

Il est 17h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Geneviève Héon  
Présidente

---

Me Carole Cousineau  
Secrétaire corporative